



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 29 avril 2019 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Serge, M. BOUCHET Roland, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. TEISSIER Freddy

Procurator(s) : Mme BEZELGA Monique donne pouvoir à M. BOUCHET Roland, M. ROGEON Dany donne pouvoir à Mme PEAUD Pascale, Mme DEBELLE Muriel donne pouvoir à Mme DORAT Sandrine

Absent(s) : M. MONTOUX François

Excusé(s) : Mme BEZELGA Monique, Mme DEBELLE Muriel, M. DESOUCHE Dominique, M. ROGEON Dany

Secrétaire de séance : Mme DORAT Sandrine

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 25 mars 2019.

2019-032 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité reporte cette délibération modificative n° 1 sur le budget de la commune de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire demandera des informations supplémentaires au notaire.

2019-033 DEMANDE DE SUBVENTION DE FAMILLES RURALES A.P.E.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, octroi une subvention de 105 € à cette association pour 2019.

2019-034 LOTISSEMENT DE LA TOUCHE MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° 2016-056 DU 25 AOÛT 2016 ET N° 2016-077 DU 18 NOVEMBRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve la rectification de ces délibérations telle que définie ci-dessous,

N° LOT	SUPERFICIE	PRIX DE VENTE T.T.C.
38 bis	838 m ²	30 196 €
47 bis	858 m ²	27 156 €
dont	618 m ² x 42 €	25 956 €
	240 m ² x 5 €	1 200 €

- autorise Monsieur le Maire à en faire la promotion et la vente de ces lots et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019-035 MANDAT DE VENTE SIMPLE DES LOTS RESTANTS DU LOTISSEMENT DE LA TOUCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte cette proposition et donne mandat de vente simple à Monsieur Claude CHAUX pour la vente des 4 lots restants du lotissement de La Touche, à savoir n° 38-2, 44-2, 45-2 et 46-2. Les frais d'agence étant à la charge des acquéreurs.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2019-036 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE
MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE
POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance,
- de retenir la convention de participation,
- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne va engager en 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et, à ce titre, lui donne mandat et, prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis à partir du 1^{er} septembre 2019 afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Vienne à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019-037 AVIS SUR LA VENTE DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX INDIVIDUELS
APPARTENANT A LA SA D'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la vente de ces 10 logements par son propriétaire, la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement.

2019-038 INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer pour l'année 2019 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 145,00 € pour l'Association Diocésaine de Poitiers dont les gardiens résident dans la commune.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

2019-039 MODIFICATION DES STATUTS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CLAIN

Considérant le projet de réalisation d'un théâtre de verdure sur la commune de Château-Larcher.
Considérant que pour réaliser ce projet, la Communauté de Communes des Vallées du Clain doit procéder à une modification statutaire de ses compétences optionnelles relatives aux équipements sportifs et culturels.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain comme suit :

II - Groupe de compétences optionnelles :

(...)

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs « d'intérêt communautaire » et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire « d'intérêt communautaire »

- Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :

- La salle à vocation gymnique de Fleuré ;
- La salle de tennis et multisports des Roches-Prémarie-Andillé ;
- La base aquatique de Nieuil-L'Espoir ;
- La piste d'athlétisme et les équipements annexes d'athlétisme du stade Marcel

Bernard de Smarves ;

- La salle de spectacles « La Passerelle » de Nouaillé-Maupertuis ;
- **Le théâtre de verdure de Château-Larcher.**

- Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de mutualisation des services, approuvé par délibération n° 2015/128 en date du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels pour l'entretien des bâtiments sportifs et culturels. (...)

demande à Madame la Préfète de la Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal a procédé à l'élaboration du bureau de vote pour le scrutin des élections européennes du 26 mai 2019 de 8 h à 18 h.

Monsieur le Maire :

- donne lecture d'un courrier de remerciements de la Maison Familiale Rurale de Chauvigny relatif à la subvention attribuée cette année,
- passe la parole à Madame Sandrine DORAT qui informe l'assemblée des travaux de commission du personnel pour le recrutement d'un directeur des services techniques,
- présente la lettre ministérielle relative à la mise en place d'un soutien de l'Etat à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles,
- sollicite l'avis du conseil municipal sur le devenir du commerce suite à la visite sur place du 11 avril dernier. Les membres retiennent la proposition de Monsieur le Maire relative à la séparation en 3 activités, l'une en bar-tabac épicerie, l'autre en gîte et la troisième en petit salle pour réceptions,
- présente le projet du futur Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) en cours d'élaboration à la Communauté de Communes des Vallées du Clain étudié lors de la réunion du 26 avril dernier.

Fait à ASLONNES, le 30 avril 2019
Le Maire,
Roland BOUCHET

